

## IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

### DESIGNATION

Les locaux ci-après désignés dépendants d'un immeuble sis à...  
à savoir...

Tels au surplus que lesdits locaux existent et se comportent avec toutes leurs  
aisances et dépendances sans qu'il y ai lieu à plus ample désignation, les parties  
reconnaissant les avoir visités et examinés.

### DUREE

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 6 ans qui  
commencent à courir le...

pour se terminer le...

Faute de dénonciation par l'une ou l'autre des parties le contrat est reconduit  
tacitement pour la même durée.

Toutefois, six mois avant l'échéance du bail chacune des parties peut notifier à  
l'autre son intention de mettre fin au bail avec un préavis de six mois par lettre  
recommandée avec AR.

Pendant le cours du bail le preneur peut notifier au bailleur son congé sous réserve  
de préavis de six mois par lettre recommandée avec AR.

### CONDITIONS

Le présent bail est fait aux conditions d'usage et de droit et en outre aux conditions  
suivantes à l'exécution desquelles le preneur s'oblige dans leur intégralité à peine de  
résiliation des présentes.